

## Santé mentale et emploi en Belgique

La santé mentale de la population active est un problème de plus en plus préoccupant pour le marché du travail et les politiques sociales dans les pays de l'OCDE. L'OCDE a donc décidé d'analyser la manière dont les différents pays, d'où la Belgique, relèvent ce défi politique.

---

### Colloque sur le rapport de l'OCDE

Ce 29 janvier 2013, l'INAMI organise un colloque sur le thème de la santé mentale et du travail. Cet événement est organisé à l'occasion de la publication du rapport de l'OCDE *Santé mentale et Emploi: Belgique*.

Le rapport de l'OCDE formule une série de recommandations à l'attention de l'enseignement, des services pour l'emploi, des employeurs, des mutualités et des institutions de Sécurité Sociale.

Au cours de ce colloque, l'INAMI donne la parole aux différents acteurs impliqués dans la problématique de la santé mentale et du travail. Ces acteurs sont :

- Le monde académique (KULeuven)
- Les mutualités
- Les services régionaux (VDAB, Forem, ACTIRIS)
- L'INAMI

Le colloque est introduit par Y. Leterme, Secrétaire général adjoint de l'OCDE et clôturée par P. Courard, Secrétaire d'Etat aux Affaires sociales, aux Familles et aux Personnes handicapées, chargé des Risques professionnels, adjoint à la Ministre des Affaires sociales et de la Santé publique.

### Situation en Belgique et mesures entreprises dans le cadre de l'assurance indemnités

Les problèmes de santé mentale constituent la première cause d'entrée en incapacité de travail en Belgique. L'OCDE estime que les coûts liés à la santé mentale représentant chaque année 3.4% du PNB belge (traitements, absentéisme, etc.)

De son côté, la Belgique se penche depuis plusieurs mois déjà sur l'amélioration de l'intégration des personnes avec un problème de santé mentale sur le marché du travail.

### Les initiatives prises dans le cadre de l'assurance indemnités (INAMI et mutuelles)

- L'INAMI et les mutualités ont conclu dans le cadre de la réinsertion socioprofessionnelle des personnes en incapacité de travail, des conventions avec les services pour l'emploi et les services pour l'intégration des personnes avec un handicap dans différentes régions du pays. Cette collaboration va dans le sens de la recommandation de l'OCDE concernant la nécessité de renforcer la coopération entre les services publics de l'emploi et la protection sociale.
- Diverses recherches sont en cours afin de rendre plus optimale la communication entre les professionnels de la santé impliqués dans le retour au travail.
- Le comité de gestion de l'assurance indemnités a proposé la création d'une plate-forme de concertation consacrée au retour au travail. Cette instance réunira les institutions de sécurité sociale impliquées dans le retour au travail et aura pour mission de coordonner les réglementations existantes et de veiller à la cohérence des informations diffusées par chacune des instances en matière de retour au travail. Les modalités pratiques liées au démarrage de cet organe sont en cours de finalisation.

Ces diverses actions favorisent la coopération entre l'assurance indemnités et les services publics de l'emploi pour la réinsertion des personnes en incapacité de travail, comme le suggérait également l'OCDE.

### Plus d'info

Consultation du rapport sur [www.oecd.org/els/disability](http://www.oecd.org/els/disability) (version anglaise) ou [www.oecd.org/els/invalidite](http://www.oecd.org/els/invalidite) (version française).

Si vous avez des questions concernant le contenu du rapport : [veerle.miranda@oecd.org](mailto:veerle.miranda@oecd.org)

Sur le site de l'INAMI : [www.inami.be](http://www.inami.be) , rubrique Voulez-vous en savoir plus >Etudes et recherches : »

- L'agenda du colloque
- Les présentations des intervenants

---

### Contact presse

Sandrine Bingen, Cellule communication INAMI : 02 739 72 06, [communication@inami.fgov.be](mailto:communication@inami.fgov.be)

Tous les communiqués de presse de l'INAMI sont accessibles sur [www.inami.be](http://www.inami.be).

---